

# COMMUNES DE BOURG SAINT MAURICE ET VILLAROGER

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## REMPLACEMENT DU TÉLÉSIÈGE DE PRÉ SAINT ESPRIT ET AMÉNAGEMENTS ASSOCIÉS

Messieurs les maires des communes de Bourg Saint Maurice et Villaroger informent le public que par arrêté conjoint du 10 mars 2017 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire du télésiège de Pré Saint Esprit et les permis d'aménager des pistes de la vallée de l'Arc, des Arandelières et de Comborcière et l'étude d'impact correspondante.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 33 jours soit du 7 avril 2017 au 9 mai 2017 inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés :

- aux Services Techniques de Bourg Saint Maurice, 523 rue de Pinon, du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures, sauf samedis, dimanches et jours fériés.
- à la Mairie Annexe des Arcs, les Sapins, le Charvet, à Arc 1800 du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures, sauf vendredis, samedis, dimanches et jours fériés.
- à la Mairie de Villaroger, au Chef-lieu du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 11 heures et le lundi après-midi de 14 heures à 16 heures sauf samedis, dimanches et jours fériés.

Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site [www.bourgsaintmaurice.fr](http://www.bourgsaintmaurice.fr) - rubrique enquête publique Pré Saint Esprit en page d'accueil et consultables gratuitement sur un poste informatique dans les locaux des Services Techniques aux heures d'enquête susvisées.

Chacun pourra prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, soit par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de Bourg Saint Maurice, Place Marcel Gaimard, CS 20008, 73704 Bourg Saint Maurice Cedex, soit par mail à l'adresse suivante, [presaintesprit@bourgsaintmaurice.fr](mailto:presaintesprit@bourgsaintmaurice.fr).

Les observations recueillies en cours d'enquête seront accessibles sur le site internet de la mairie : [www.bourgsaintmaurice.fr](http://www.bourgsaintmaurice.fr) - rubrique enquête Pré Saint Esprit en page d'accueil.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public :

- dans les locaux des Services Techniques, 523 rue de Pinon :
  - le lundi 10 avril 2017 de 14 heures à 16 heures
  - le mardi 9 mai 2017 de 14 heures à 16 heures
- à la Mairie annexe des Arcs, les Sapins - Le Charvet à Arc 1800 :
  - le mardi 18 avril 2017 de 14 heures à 16 heures
  - le mercredi 3 mai 2017 de 10 heures à 12 heures
- en Mairie de Villaroger, Chef-lieu :
  - le lundi 24 avril 2017 de 9 heures à 11 heures

À l'issue de l'enquête, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées, transmis aux maires de Bourg Saint Maurice et Villaroger et en copie au Président du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dès réception dans les locaux des Services Techniques (523 rue de Pinon) et en mairie de Villaroger aux jours et aux heures d'ouverture au public. Le rapport et ses conclusions seront également disponibles à l'adresse [www.bourgsaintmaurice.fr](http://www.bourgsaintmaurice.fr) - rubrique enquête publique Pré Saint Esprit en page d'accueil.

Au terme de l'enquête et après production du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, seront instruits par les services compétent

